

EN DATE DU 30 juillet 2019

L'an deux mille dix neuf, le 30 juillet, à 19 heures 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 Avril 2019, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Étaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
ROCREE Roselyne, DAUBE François, QUERUEL Geneviève
ROHEE Nathalie, DANEL Sandrine

Absents excusés:

DUHAMEL Agnès qui donne pouvoir Madame QUERUEL Geneviève
ALLORGE Hervé qui donne pouvoir Monsieur LHERMEROULT Patrick
BOUCHER Martial qui donne pouvoir Monsieur DAUBE François

Absents : LEMOUCHE Francis, FAUCHER Laurent

Secrétaire de Séance : ROHEE Nathalie

Ouverture de séance à 19h00

1- Délibération procédure de vente pour parcelle les Buttes ZB23 :

Suite à la dernière réunion de conseil, la parcelle ZB 23 a été mise en vente par annonce affichée en mairie et chez le notaire.

La clôture des offres a eu lieu le 12 Juillet dernier. Il a été reçu 3 offres :

- Une offre d'un montant de 15 000 € de Monsieur et Madame ENOS Gérard
- Une offre d'un montant de 21 000 € de Monsieur CHUTAUX Dany
- Une offre d'un montant de 5 100 € de Monsieur et Mme BOUCHER Francis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la vente de la parcelle ZB 23 au plus offrant soit l'offre à 21 000 € faite par Monsieur CHUTAUX Dany.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour cette transaction

2- Délibération procédure de vente pour les parcelles route de Sacquenville :

Suite à la dernière réunion de conseil, les parcelles ZE1 et ZE2 ont été mise en vente par annonce affichée en mairie et chez le notaire, la date de clôture des propositions d'achat était au 12 Juillet.

La commune a reçu qu'une offre de Monsieur BREANT Joël d'un montant de 760 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la vente des parcelles ZE 1 et ZE2 à Monsieur BREANT pour la somme de 760 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour cette transaction

3- Délibération SCOT de la CDC du Pays du Neubourg :

La communauté de communes du Pays du Neubourg qui est en cours d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale a approuvé son Document d'Orientations et d'Objectifs. Celui-ci doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des communes du territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet à 8 voix pour et 1 abstention un avis favorable au projet du SCOT.

4- Délibération SITS du Plateau du Neubourg :

Monsieur le Maire informe que suite à la nouvelle carte scolaire (nos collégiens sont dirigés vers le Neubourg et plus Evreux) et à la mise en place de la gestion du transport scolaire, notre commune n'est actuellement rattachée à aucun syndicat. C'est pourquoi le conseil municipal demande l'adhésion de Bérengeville la campagne au SITS du Plateau du Neubourg.

Décision prise à 8 voix pour et 1 abstention.

5- Délibération tarif location vaisselle de la salle des fêtes :

Lors des locations de la salle des fêtes, les occupants de la salle des fêtes nous sollicitent pour pouvoir utiliser la vaisselle dont la commune dispose.

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de louer la vaisselle lors des locations de la salle des fêtes pour ceux qui le souhaitent au prix de 30 € à partir du 1^{er} Novembre 2019.
- Cette somme sera encaissée par le biais de la régie de la salle des fêtes.
- Le règlement de location de la salle des fêtes sera modifié pour y inclure la location de la vaisselle.

L'inventaire de la vaisselle actuelle et des achats complémentaires vont être faits avant la mise en service.

6- Délibération contre la fermeture de la perception du Neubourg :

Monsieur le Maire informe qu'il est prévu une réorganisation des services de la DGFIP sur le Département de l'Eure avec suppression de la Perception du Neubourg et aucun point d'accueil de proximité d'envisagé.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDENT :

De mettre un avis défavorable en ce qui concerne la réorganisation des services de la DGFIP, relative à la fermeture de la Perception du Neubourg.

7- Programmation du SIEGE :

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu les documents du SIEGE pour une programmation des travaux en 2020. Après discussion il est décidé de ne pas faire de demande de travaux en 2020.

8- Bouches à Incendies :

Monsieur le Maire informe que deux bouches d'incendie sont défectueuses sur la commune, nous avons reçu les devis correspondant pour un montant d'environ 2 220 € par bouches. Monsieur le Maire va contacter Veolia pour voir les devis. L'ensemble du conseil municipal est favorable au remplacement des deux bouches.

9- Questions diverses :

Monsieur le Maire indique que suite au souhait d'installer un défibrillateur il en a vu un dans une commune en extérieur avec un panneau d'indication, nous allons prendre contact avec eux afin de leur demander le fournisseur et le coût.

Monsieur le Maire informe que le bornage de la bande de terrain de la Mairie est en cours afin de l'acquérir à l'Euro symbolique, les charges afférentes à cette vente seront supportées par la commune.

La séance est levée à 21h00.

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Patrick LHERMEROULT

LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne	DUHAMEL Agnès Pv à QUERUEL	ALLORGE Hervé Pv à LHERMEROULT
BOUCHER Martial Pv à DAUBE	DANEL Sandrine	DAUBE François	FAUCHER Laurent absent
LEBOUCHER Francis Absent	QUERUEL Geneviève	ROHEE Nathalie	